



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIEUS FRANÇAIS

Paris, le 13 septembre

## **Communiqué du CNGOF sur l'IVG**

Le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF) est soucieux de pouvoir maintenir la continuité du service public, que ce soit dans le domaine de l'IVG, véritable droit des femmes, mais aussi dans tous les autres domaines des soins gynécologiques et obstétricaux apportés aux femmes. Les IVG sont réalisées depuis leur légalisation dans les structures hospitalières, et chez les médecins et sages-femmes conventionnés avec ces structures, dans les délais autorisés par la loi. La semaine de réflexion obligatoire a été récemment supprimée avec l'assentiment du CNGOF et les actes en rapports avec l'IVG sont désormais gratuits. Les Gynécologues et Obstétriciens de France, dont certains avaient anticipé la loi de 1975 et milité pour sa légalisation, sont attachés à ce que les femmes de France puissent exercer leurs droits fondamentaux dans les conditions les plus favorables tant sur le plan de leur sécurité physique que psychologique. Ils se sont toujours engagés à chaque évolution du droit, aux côtés du législateur, à faire en sorte que les textes de loi soient les plus adaptés possibles aux besoins des femmes.

La clause de conscience, qui accompagne tous les actes médicaux, est réaffirmée (de manière spécifique et superflue) pour l'IVG ainsi que pour la stérilisation tubaire. Il va de soi qu'un pays démocratique ne peut pas et ne doit pas obérer ce droit fondamental des médecins (comment d'ailleurs pourrait-on les contraindre ?), mais la loi leur impose de l'explicitier immédiatement à la femme en demande et de l'orienter sans délai vers un confrère prêt à effectuer cet acte.

Les jeunes médecins qui vont devenir spécialistes sont formés partout en France à cet accompagnement. La clause de conscience s'exprime d'ailleurs de moins en moins dans cette génération de médecins, si bien qu'il n'y a pas, et qu'il n'y aura pas dans notre pays (contrairement à certains de nos voisins), de conflit d'intérêt entre la clause de conscience des médecins et le droit des femmes. Le CNGOF, dans son rôle de société savante, a rédigé fin 2016, les Recommandations pour la Pratique Clinique<sup>1</sup> en matière d'IVG, pour uniformiser et améliorer la qualité de actes médicaux en fonction des données les plus récentes de la littérature.

---

<sup>1</sup> [www.cngof.fr](http://www.cngof.fr)

Il n'en reste pas moins vrai que dans certains services hospitaliers, les manques de personnels médicaux mettent toutes les activités de Gynécologie Obstétrique en tension ce qui peut altérer aussi, et c'est regrettable, le parcours des femmes en demande d'IVG. Le CNGOF restera vigilant sur la disponibilité de l'IVG sur tout le territoire national, en veillant au cas par cas à trouver des solutions lorsqu'une vacance de poste fragilisera cette activité. Il veillera également à ce que les médicaments les plus adaptés soient normalement disponibles sur le territoire national et que les femmes disposent d'un réel choix dans la méthode d'IVG, sans que des arguments non médicaux puissent le restreindre.

Loin d'être en retrait sur cette question, les gynécologues et Obstétriciens de France ont à cœur dans leur grande majorité, d'être au service des femmes dans toutes les situations de leur vie, et l'IVG en fait naturellement partie. Des remarques isolées de l'un ou l'autre praticien à titre personnel, ne peuvent en aucun cas être considérées comme représentatives de notre profession qui assume et continuera d'assumer son rôle auprès des femmes de France.

Pr Israël Nisand

Président du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français

Pr Philippe Deruelle

Secrétaire Général du CNGOF pour l'Obstétrique

Pr Olivier Graesslin

Secrétaire Général du CNGOF pour la gynécologie

Pr Alexandra Benachi, Dr Jean Thévenot, Dr Pierre Panel,  
Vice-Présidents

Pr Aubert Agostini, Dr Joëlle Belaisch-Allart, Pr Philippe Descamps, Pr Hervé Fernandez, Pr Bernard Hédon, Pr Gérard Lévy, Dr Olivier Multon, Pr Didier Riethmuller  
Membres du bureau du CNGOF

**Relations presse et communication :**



Marie-Hélène Coste [costemh@gmail.com](mailto:costemh@gmail.com)

Tél : 06 20 89 49 03